

SENS UNIQUE RUE DE LA COURGE

Dans le cadre de la mise en place du nouveau plan de circulation et des futurs travaux, la rue de la Courge est en sens unique dans le sens Route du Bois Ravat Route de la Dombes RD66. Seuls les véhicules agricoles et les vélos seront autorisés dans l'autre sens.

Des écluses de ralentissement et une limitation de vitesse à 30 km/h ont été mises en place Allée de la Bergère.

Un comptage du nombre et de la vitesse des véhicules est effectué au niveau de l'Allée de la Bergère.

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée mais soyez assurés que notre volonté est d'être à votre écoute et de contribuer à diminuer les nuisances provoquées par le flot de circulation sur la Route de la Dombes RD 66 notamment par les véhicules se dirigeant vers Lyon et cherchant à contourner l'attente des feux.

